

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/04/2024
- Règlement du cimetière communal
- Logiciel de réservation et de facturation de la garderie périscolaire
- Renouvellement contrat pour le service presse/informatique/communication
- Préparation de la fête locale du 31 août au 02 septembre 2024
- Avis sur le projet de la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré (SISCO)
- Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Val de Somme
- Questions diverses

Etaient présents : **de Blangie** Christian, **Tricot** Jean-Luc, **Droulers** Christophe, **Berchon** Gérard, **Annaert** Christophe, **Dubas** Patrick, **Choquet** Sabine

Absent excusé : **Boulland** Hélène (donne pouvoir à Tricot Jean-Luc), **Machado** Sérafin (donne pouvoir à de Blangie Christian), **Lemoine** Céline (donne pouvoir à Choquet Sabine).

Absents : **Rousselle** Francine, **Rambures** Francis

La séance est ouverte à 18 h 00

Sabine CHOQUET est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/04/2024

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2024 a été transmis aux élus par mail en date du 10 avril 2024.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à ce sujet.

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2024.

- Règlement du cimetière communal

Le règlement du cimetière communal travaillé, par la commission cimetière en date du 13 juin 2024, a été envoyé, aux membres du Conseil Municipal, avec la convocation pour la présente réunion.

Il régleme :

- Les droits à l'inhumation
- le choix des emplacements
- le comportement des personnes pénétrant dans le cimetière
- les vols au préjudice des familles
- l'entretien des concessions
- la circulation des véhicules
- les documents à délivrer en mairie
- les périodes et horaires pour les inhumations
- les opérations préalables aux inhumations
- les types d'inhumations (caveau ou pleine terre)
- les opérations soumises à une autorisation de travaux
- les travaux obligatoires

- la construction des caveaux
- le déroulement des travaux
- l'achèvement des travaux
- les inscriptions sur les pierres tombales
- la procédure pour l'acquisition des concessions
- les types de concessions (de famille, collective ou individuelle)
- le renouvellement des concessions
- la rétrocession des concessions
- la reprise des concessions
- les règles relatives au caveau provisoire
- les demandes d'exhumation
- l'exécution des opérations d'exhumation et mesures d'hygiène
- l'ouverture des cercueils
- les règles relatives au columbarium
- les règles relatives à l'épandage des cendres

Madame CHOQUET demande si le règlement sera affiché au cimetière.

Monsieur DROULERS répond qu'il le sera par le biais d'un système de type classeur (vu dans un autre cimetière)

- Logiciel de réservation et de facturation de la garderie périscolaire

Afin d'éviter les déplacements mensuels à Corbie pour le dépôt des paiements en espèces et à la trésorerie d'Albert pour les règlements par chèques, il existe un logiciel de gestion par internet de la garderie périscolaire.

Ce site est entièrement sécurisé. Il va permettre aux familles de faire leurs réservations en ligne mais aussi de régler, directement en ligne, les factures auprès de la trésorerie.

Pour les personnes désirant payer en espèces, il faudra se déplacer à la trésorerie d'Albert ou dans un point tabac/presse permettant les paiements sécurisés en espèces via un QR code.

Une information sera faite aux familles en juillet.

Le coût de ce logiciel est de 457.20 € TTC par an (maintenance et télémaintenance incluses ainsi que la sauvegarde automatique)

VOTE : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition du logiciel de gestion de la garderie périscolaire pour la rentrée de septembre 2024

- Renouvellement contrat pour le service presse/informatique/communication

Le contrat de l'agent en charge de la tenue du site internet, le l'application Intramuros, de la communication de la Mairie et de la rédaction du bulletin municipal annuel arrive à échéance le 31 août 2024. A la demande du contrôle de légalité, il s'agit de se prononcer sur sa reconduction.

Madame Lemoine représentée par Madame CHOQUET fait part que des remarques lui sont formulées par des administrés sur le manque d'informations diffusées dans la commune notamment sur les évènements à venir.

Monsieur le Maire répond que les informations sont diffusées et que des preuves seraient les bienvenues.

Il est demandé s'il est possible de faire un journal au trimestre plutôt qu'un seul publié en février pour les informations de l'année précédente. Pour le prochain bulletin, plusieurs membres du Conseil Municipal souhaitent que la publication soit faite en décembre 2024.

Monsieur DROULERS pense que la rémunération consentie mensuellement pour ce contrat n'est pas justifiée au regard de quelques informations distillées dans l'année avec un seul journal par an.

Monsieur le Maire précise que la tâche de rédaction du journal existe depuis plusieurs années car aucun Conseiller Municipal n'avait voulu prendre en charge cette mission.

Monsieur le Maire demande aux élus du Conseil Municipal de réfléchir au devenir du journal communal (articles à rédiger, photos, idées ou abandon du journal) et de se prononcer sur le renouvellement du contrat de l'agent en poste, actuellement, pour une durée de 1 an.

VOTE : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du CDD du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
--

- Préparation de la fête locale du 31 août au 02 septembre 2024

Les forains seront tous présents pour la fête locale 2024.

La réderie aura lieu le samedi 31 août 2024 de 7 h 00 à 18 h 00

Des tickets de manège pour les enfants de 3 ans à 16 ans inclus en 2024 seront distribués le lundi 02 septembre 2024

Les associations animeront le samedi midi.

Soirée Moules-frites le samedi soir au café de la place.

Les contrats avec les groupes musicaux sont en cours.

Le traditionnel feu d'artifices aura lieu.

Le thème pour l'année 2024 sera « les Jeux Olympiques ».

Monsieur le Maire organisera une réunion avec le Conseil Municipal et le Président du Comité des fêtes pour la finalisation de l'organisation le 27 août 2024 à 18 h.

- Avis sur le projet de la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré (SISCO)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Hauts-de-France propose aux 4 maires des Communes, composant le SISCO « Heilly-Ribemont-Méricourt-Bresle », la possibilité de transférer le Lycée Agricole de Ribemont-sur-Ancre pour la réalisation d'un Regroupement Pédagogique Concentré (RPC).

L'estimation de la cession par les services du Domaine s'élève à 483 000 €. Ceci pourrait faire l'objet d'un bail emphytéotique (contrat d'occupation domaniale qui peut être octroyé en vue de la construction d'équipements que la collectivité occupera et dont elle deviendra propriétaire à l'issue du bail).

Monsieur le Maire précise qu'une réunion, à ce sujet, a été faite avec les enseignants mais qu'à ce jour aucun retour n'a été fait par ces derniers.

Les membres du Conseil Municipal insiste sur le fait que la commune a refait 2 classes à neuf avec le mobilier adapté ainsi qu'une garderie périscolaire très bien équipée. Les élus ne souhaitent pas faire de nouveaux investissements (crédits).

Le Conseil Municipal émet beaucoup de réserves quant à l'aménagement sécuritaire autour de l'ancien lycée (piétons, stationnement dangereux...)

Monsieur le Maire informe qu'en fin de mandat, le Conseil Municipal n'est pas en mesure de suivre ce projet et demande l'avis des membres du Conseil municipal.

VOTE : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à ce projet de création d'un Regroupement Pédagogique Concentré

- Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)

La Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la CCVS sur la nécessité de mettre à jour ses statuts conformément aux évolutions de la législation. Les communes adhérentes doivent se prononcer sur cette mise à jour. (Le document a été envoyé aux élus avec la convocation du présent Conseil Municipal).

VOTE : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour des statuts de la CCVS

- Questions diverses

Journée Citoyenne du 22 juin 2024 au cimetière communal

Cette journée a connu un franc succès. La municipalité remercie tous les participants à cette journée qui a connu un franc succès et qui s'est soldée par un moment convivial.

Le passage d'une entreprise coûte environ 800 € et environ 4000 € pour 6 interventions dans l'année.

Il faudra étudier les produits qui pourrait être utilisés comme désherbant naturel.

Il est signalé que des personnes vont remplir des bidons de 5 litres avec l'eau du cimetière à des fins personnelles. Le débit d'eau sera réglé (filet d'eau).

Vidéoprotection

4 caméras seront placées (containers, aire de sport, salle de l'amicale et lieu de dépôt sauvage constaté régulièrement). Cette dépense a été inscrite au budget 2024.

Madame CHOQUET signale la vitesse excessive des véhicules devant l'école. Monsieur TRICOT précise que les agents communaux stoppent la circulation le midi et le soir en sortie d'école.

Fêtes commémoratives et vin d'honneur

Il est demandé s'il est possible que le vin d'honneur servi à l'issue des fêtes commémoratives soit fait en mairie ou à la salle de l'amicale suite à des réclamations quant à l'accueil qui est réservé aux participants au café de la Place.

Monsieur TRICOT dit qu'il défend le seul commerce restant de la commune et dans les environs.

Monsieur le Maire précise que la dépense de ces fêtes commémoratives s'élève à environ 600 € par an.

Pour le 14 juillet 2024, les habitudes resteront les mêmes que pour les précédentes cérémonies, par contre une autre solution sera étudiée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19 h 45.



Le Maire – Christian de BLANGIE